

L'éco-conditionnalité des aides dans les politiques publiques

**L'écologie du livre en régions
Région Grand Est – Webinaire du 31 mai 2024**

L'écologisation des politiques culturelles

L'accompagnement à la transformation écologique du secteur culturel...



... interroge les finalités des politiques publiques

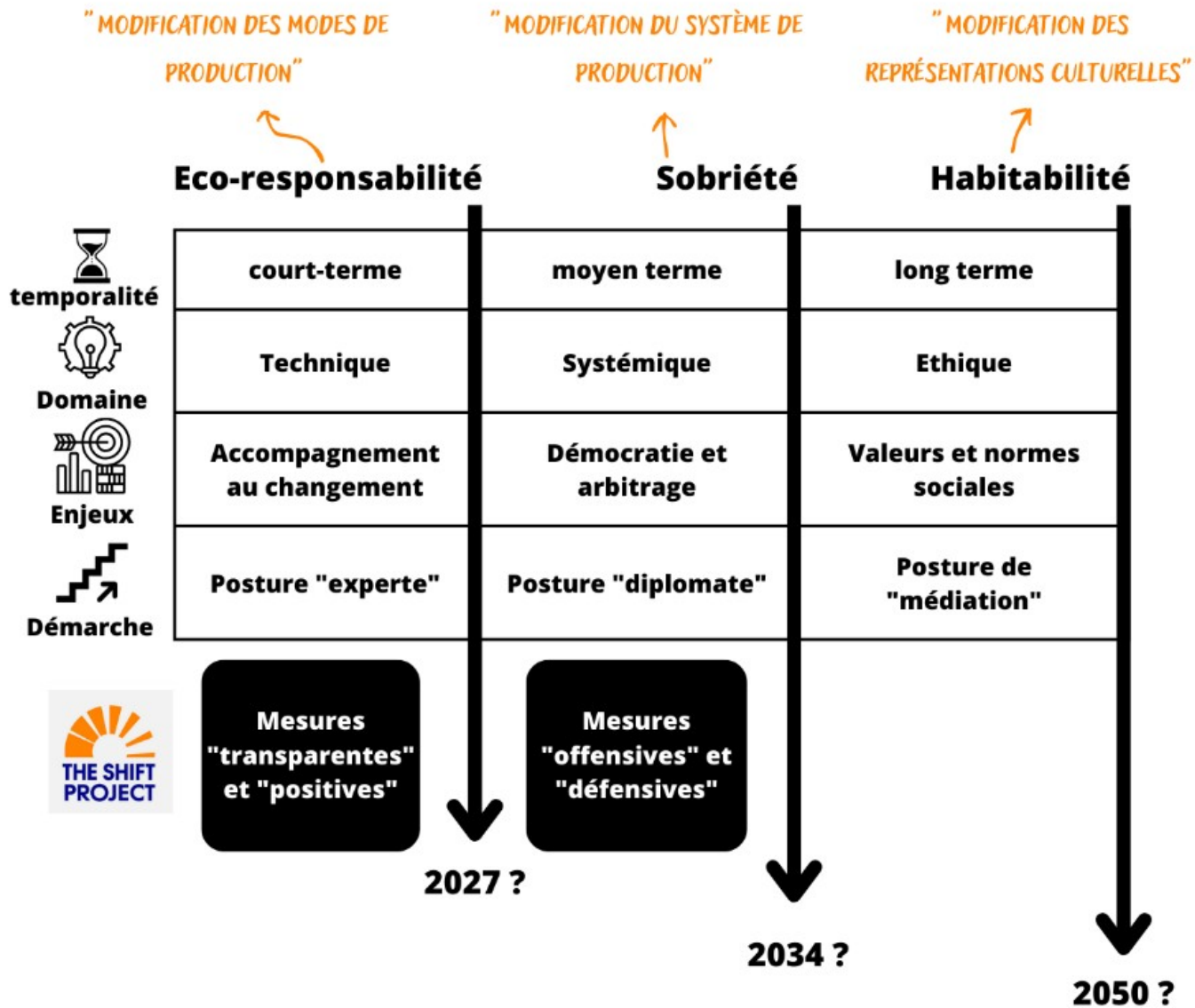


... interroge la posture des collectivités territoriales



... interroge les modalités d'intervention







LEVIERS REGLEMENTAIRES

Accords de Paris
Lois sectorielles (loi AGECS)

Nécessité d'aménagements
Outils conventionnels

Appelé à se développer
(Charte DD festivals, projet de
note d'orientation...)



LEVIERS FINANCIERS

Eco-conditionnalité

intrinsèque/extrinsèque
moyens / résultats
Evaluation

La contractualisation
des conditionnalités

Quelles actions financer ?



LEVIERS ORGANISATIONNELLES

Instances collectives
Transversalité

Formation
Normalisation
Labellisation

Etudes structurantes
Feuille de route sectorielle

Le cadre réglementaire

L'accord de Paris et la stratégie nationale bas carbone

La loi AGEC – La loi REEN

La loi ELAN et le décret tertiaire

- Diminuer la consommation énergétique du parc tertiaire national

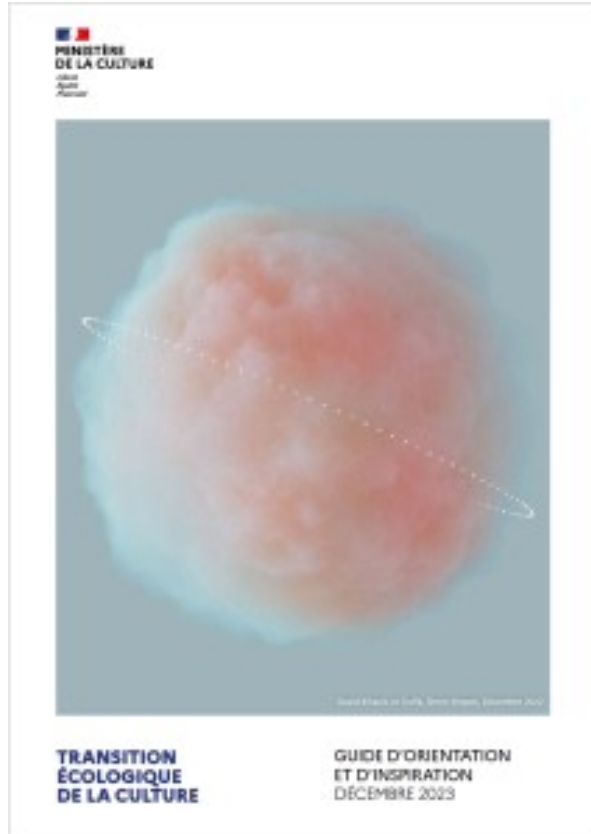
- 40% en 2030

- 50% en 2040

- 60% en 2050

Le ZAN, les ZFE...

L'action du ministère de la Culture



Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture

Leviers d'actions :

- Collecte de données et réalisation de bilan carbone
- Financement de la transition écologique
- Formation aux enjeux de la transition écologique

L'action du ministère de la Culture

Axe 1

Créer autrement :
de nouvelles
pratiques durables.

Axe 2

Développer un
numérique culturel
sobre.

Axe 3

Inventer l'architecture,
les territoires et les
paysages de demain.

Axe 4

Préserver, conserver
et sauvegarder pour
demain.

Axe 5

Repenser la mobilité
des publics pour
une culture toujours
accessible.

Repenser l'industrie du livre

- Ouvrir avec toute la chaîne du livre, une discussion structurante sur l'avenir de la distribution (modes de transports, maillage des dépôts...) dans l'objectif de réduire ses impacts écologiques.

L'action du Centre national du livre



MINISTÈRE
DE LA CULTURE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Le 21 mai 2024

Aides

Le Centre national du livre (CNL) vote
un plan de soutien pour la transition écologique

Le Conseil d'administration du Centre national du livre a adopté son plan de soutien pour la transition écologique sur quatre ans. Ce plan pour la transition écologique permet d'accompagner financièrement les librairies, les festivals littéraires et les éditeurs dans leurs efforts vers une plus grande sobriété énergétique.

Dans le cadre de la stratégie nationale pour le développement durable et des objectifs fixés par la ministre de la Culture dans son discours de septembre 2022, et en application de la charte des valeurs du CNL approuvée par son Conseil d'administration du 10 mai 2022, le CNL a ainsi identifié, trois domaines d'actions : les librairies, les festivals littéraires, la fabrication ainsi que la diffusion des livres. Ce plan est doté d'une première enveloppe en subvention de 0,8 M€ pour 2024 dont 0,6 M€ fléchés sur la librairie.

• Investissements des librairies

La hausse des coûts de l'énergie, l'exigence nécessaire relative aux conditions de travail et d'accueil rendent d'autant plus nécessaire l'amélioration des performances énergétiques des locaux des librairies. Commerce à faible rentabilité et aux capacités d'auto-financement limitées, ils doivent pouvoir compter sur un soutien public approprié.

Dans le cadre de son aide à l'investissement aux librairies françaises – associant prêt à taux zéro et subvention (65 projets soutenus à hauteur de 2,7 M€ en 2023) – le CNL pourra désormais soutenir de manière plus significative et incitative des établissements qui engagent des investissements dans le cadre de leur transition écologique.

Les librairies répondant aux critères d'éligibilité et ayant réalisé les démarches préalables réglementaires pourront solliciter l'aide du CNL.

En savoir plus : [ici](#)

• Aide à la réalisation des manifestations littéraires

Les festivals se sont emparés de la question du développement durable à des niveaux divers. Cela s'explique en grande partie par l'hétérogénéité de leur modèle, qu'il s'agisse de leur format, de leur structure juridique et économique, de leur ancienneté ou de leur implantation territoriale.

Dans le cadre de son aide à la réalisation de manifestations littéraires (la commission « vie littéraire »), le CNL a introduit un critère de développement durable dans l'analyse des demandes de soutien. Les festivals qui souhaiteront ainsi obtenir un « bonus écologique » devront justifier de la mise en place d'une démarche de développement durable, celle-ci pouvant reposer sur la

Contact presse CNL
Couderc Olivier
olivier.couderc@centrenationaldulivre.fr
01 49 54 68 66 / 06 98 83 14 59



Vinguidassalom Shana
shana.vinguidassalom@centrenationaldulivre.fr
01 49 54 68 19

Plan quadriennal de soutien pour la transition écologique

0,8 M€ pour 2024 dont 0,6 M€ fléchés sur la librairie

Les libraires : amélioration des performances énergétiques des locaux

Les manifestations littéraires : un éco-bonus ?

Valoriser la « mise en œuvre d'une démarche en faveur du développement durable de la manifestation (notamment, la réalisation de bilans carbone, l'attention portée aux mobilités, à la gestion du matériel, de l'énergie, des stocks et des déchets, les actions de mutualisation, la sensibilisation et la formation des équipes et du public...) »

Fabrication et diffusion des livres (en lien avec SNE)

- Étude sur le cycle de la vie du Livre, afin d'identifier les leviers d'amélioration de la performance environnementale
- Financement d'une application renseignant sur l'impact environnemental de la chaîne de fabrication (lieu d'impression, type de papier et de couverture...).

Le plan Action ! du CNC



2022 = Stratégie de sensibilisation et d'incitation à l'action

Observatoire de la transition écologique, méthodologie commune pour mesurer l'impact carbone, sensibilisation dans les formations initiales, ressources et de bonnes pratiques, valorisation des actions existantes et des initiatives.

2023 = Définition des règles du jeu

Rendre obligatoire la réalisation d'un bilan carbone pour toute œuvre ou projet financé par le CNC.

Accompagner l'amélioration des dépenses énergétiques par la rénovation thermique des bâtiments

2024 = De nouvelles obligations

Des mesures basées sur un budget carbone de référence des œuvres.

Une conditionnalité de ses aides au respect de certaines obligations.

Le plan Action ! du CNC

+ AFNOR SPEC 2308 - Production cinématographique, audiovisuelle et publicitaire responsable

+ Certificat de compétences professionnelles (CPNEF-AV) : CCP
Déployer une démarche écoresponsable dans sa pratique professionnelle

L'éco-conditionnalité des aides

- Un outil limité, nécessaire, à accompagner
- Une mesure incitative ou contraignante
- Des obligations de résultats ou de moyens
- Quelle évaluation ?

Le contexte

Une thématique « culture et développement durable » inscrite dans la feuille de route de la Direction de la culture pour la mise en œuvre de la politique culturelle sur la période 2021-2027.

Un chantier mené en transversalité entre les directions de la culture et de l'environnement au sein des services de la Région et qui concerne les 5 filières culturelles (arts visuels, spectacle vivant, cinéma-audiovisuel et numérique, livre, inventaire et patrimoines).

Une mise en œuvre progressive

Avec la prise en compte des différentes modalités d'interventions de la collectivités :

- opérationnalité directe (marchés publics, actions en régie)
- relations contractuelles hors dispositifs (conventions d'objectifs pluripartites, accords-cadres)
- intervention financière via les dispositifs d'aides.

=> l'éco-ambition s'applique de manière différenciée selon ces modes d'intervention (charte développement durable pilotée par les marchés publics, indicateurs dans les conventions et révision des dispositifs)

La méthodologie retenue

Un accompagnement externe (avec le concours de consultants et cabinets) et un apport en compétences interne (avec le concours d'un éco-conseiller stagiaire pendant 6 mois au sein de la Direction de la culture) et qui a permis :

- de recenser les pratiques existantes et recueillir des témoignages extérieurs ;
- de déterminer les conditions de mise en œuvre de critères d'éco-responsabilité des aides, et d'utilisation d'outils de diagnostic ou d'auto-diagnostic ;
- d'identifier et hiérarchiser les principaux axes d'amélioration de chaque secteur culturel en termes de développement durable (transports, énergie, alimentation, etc.) ;
- de mettre en place des critères d'éco-responsabilité intégrés aux dispositifs d'aides.

Le phasage

Sur un total de 56 dispositifs culture, patrimoine et mémoire, 15 ont été révisés entre 2022 et 2023 en intégrant des critères d'éco-responsabilité, 32 ont été révisés à la faveur d'un travail spécifique mené au cours du 1^{er} semestre 2024, les autres le seront dans une phase ultérieure puisque dépendant de conventions multilatérales (accords-cadres transfrontaliers ou encore contrat de filière avec le CNL).

La révision des dispositifs

Le degré d'éco-ambition de chacun des dispositifs a été travaillé selon la méthodologie reposant sur la matrice de maturité environnementale (outil ADEME/Région défini selon les règles de la taxonomie européenne et de l'analyse climat du budget des collectivités) qui répartit selon 3 paliers le niveau d'éco-ambition :

- au niveau des objectifs de l'action ou du projet à subventionner,
- au niveau de la sélectivité des projets (existence d'un critère environnemental dans les critères de sélection),
- au niveau de la nature des dépenses éligibles.

Dans une logique d'incitation à agir auprès des acteurs culturels, différents leviers ont été mobilisés pour appréhender l'ensemble des solutions et des domaines impactés à travers les thématiques suivantes : *mesure/évaluation, atténuation de l'empreinte environnementale, énergie, achats éco-responsables, numérique, alimentation, déchets, économie circulaire (éco-conception, réemploi), mobilités (* une étude et un chantier spécifique a été ouvert sur la question des mobilités évènementielles).*

=> *cette démarche repose enfin sur le principe d'amélioration continue et plusieurs étapes d'évaluation ont été intégrées au processus (dont un rapport commandé par l'administration auprès de l'IRA).*

Un objectif : l'accompagnement des acteurs

A travers cette éco-ambition, la Région entend poursuivre la montée en compétences des acteurs culturels et accompagner au mieux les porteurs de projets dans la transition écologique.

La démarche liée à l'écologie du livre portée par la Région Grand Est

Le point de départ : une étude d'impact commandée en 2022



Première région de France à faire l'exercice



Résultats :



Le secteur émet environ 95 000 Tonnes EgCo2 / an (équivalent CO2)



Part importante : fabrication du papier, impression (acteurs économiques en dehors de la région)



Dépendance au transport routier



Émergence du marché de l'occasion



Propositions d'outils d'autodiagnostic

1- Evolution des règlements d'intervention de la Région



Dans le cadre du contrat de filière Région-DRAC-CNL renouvelé pour 2023-2025



Priorisation des aides attribuées :



Nouvelle aide aux expérimentations écologiques dans le domaine du livre



Fonds « Transition Énergie Culture » (2023)



Librairie indépendante : investissement et modernisation des locaux concourant à la réduction des consommations d'énergie et de matière, à la réduction des déchets et aux circuits de proximité + création d'un fonds dédié au livre de seconde main



Édition indépendante : choix de papier et d'imprimeurs respectueux de l'environnement



Aide aux projets collectifs : mutualisation, sensibilisation, formation, diagnostics

Les actions mises en œuvre

2- Volet opérationnel



Accompagnement des acteurs de la chaîne du livre



Programme de webinaires mutualisé avec les autres régions de France



Réalisation de bilans carbone de 3 manifestations littéraires



Actions en lien avec les transports collectifs régionaux



Installation de boîtes à livres dans les gares



Webapp « gare aux livres »



Prix du livre Grand Est



Nouvelle catégorie « livre vert »



Rencontres internationales pour l'écologie du livre



Dans le cadre de Strasbourg Capitale mondiale du livre UNESCO

Le Cadre d'Actions Contractuel de Transformation Écologique

Ministère de la Culture / Direction générale de la création artistique

- Ecoconditionnalité des subventions pour les équipes artistiques, les lieux et scènes conventionnées avec l'État
- Expérimentations en 2024 – Généralisation en 2025
- 1 engagement méthodologique commun
 - + 10 engagements thématiques (au choix de chaque structure)

Le Cadre d'Actions Contractuel de Transformation Écologique

	Engagement méthodologique	Nombre minimum d'engagements thématiques	Leviers d'action
Equipes indépendantes	Obligatoire sur la 1ère année de convention	Entre 2 et 3	Pour chaque engagement choisi, tous les leviers d'action doivent être mobilisés
Autres lieux		Entre 2 et 3	
SCIN		Entre 2 et 4	
Labels		Entre 3 et 5	
Ecoles supérieures		Entre 3 et 5	
Opérateurs		Entre 5 et 7	

Le Cadre d'Actions Contractuel de Transformation Écologique

- Engagement n°1 - La mobilité durable des publics
- Engagement n°2 - La circulation des équipes artistiques et des œuvres
- Engagement n°3 - La réduction des consommations d'énergie et d'eau
- Engagement n°4 - L'alimentation responsable
- Engagement n°5 - Écoconception des projets artistiques et culturels
- Engagement n°6 - Sobriété technique et numérique
- Engagement n°7 - La communication responsable
- Engagement n°8 - La réduction et la gestion des déchets
- Engagement n°9 - L'adaptation et la soutenabilité du bâti culturel et d'enseignement
- Engagement n°10 - Le respect et la défense de la biodiversité

Le Cadre d'Actions Contractuel de Transformation Écologique

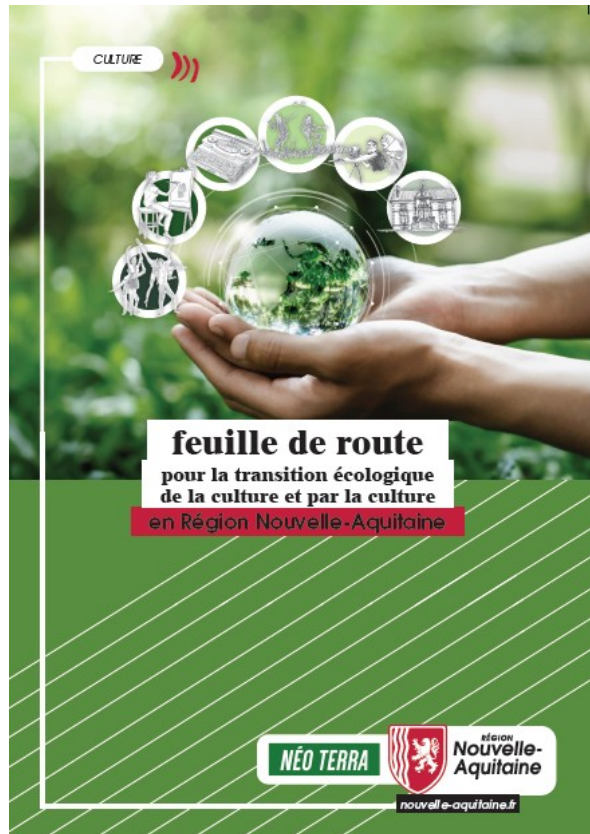
Engagement n°7 - La communication responsable

Les impacts environnementaux potentiels de la communication ont été aggravé par son développement et la superposition des pratiques physiques et numériques. Une communication responsable permet de réduire ces impacts, d'assurer une cohérence entre le fond et la forme dans les actions de sensibilisation et de s'engager dans une sobriété des pratiques incluant la logique d'écologie de l'attention et la lutte contre l'infobésité.

Le respect de cet engagement suppose de :

- (a) Définir une démarche de communication et d'édition responsable
- (b) Imprimer et diffuser de manière responsable les supports de communication et des éditions
- (c) Engager une stratégie de communication numérique responsable
- (d) Gérer le réemploi et la fin de vie des supports de communication

La feuille de route Nouvelle-Aquitaine



- Inscription dans un cadre politique large : Néo Terra et mise en œuvre des « éco-socio-conditionnalités »
- Approche par défis/chantiers partagés :
Institution et opérateurs culturels
Transition de la culture et par la culture
- Une démarche inscrite dans la durée :
Groupe de travail « Atterissage »
Formation des agents
Concertation avec les « têtes de réseaux »
- Recrutement d'une directrice adjointe de la Culture et du Patrimoine en charge de la transition écologique

La feuille de route Nouvelle-Aquitaine

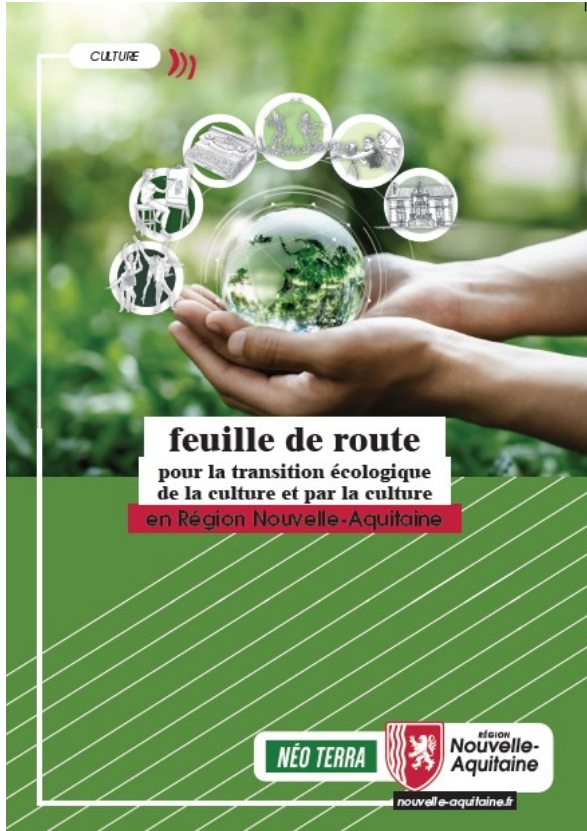


Charte d'engagements
du bénéficiaire d'une aide régionale
envers la Région Nouvelle-Aquitaine
CULTURE PATRIMOINE



1. Être plus efficace et plus sobre dans l'usage des ressources naturelles
2. Réduire les impacts négatifs liés aux mobilités culturelles
3. Accompagner les transformations du territoire et notamment la transition agroécologique
4. Valoriser les patrimoines naturel et culturel fragilisés
5. Recourir aux usages numériques de façon sobre et raisonnée
6. Ne pas nuire aux écosystèmes locaux et à la biodiversité

La feuille de route Nouvelle-Aquitaine



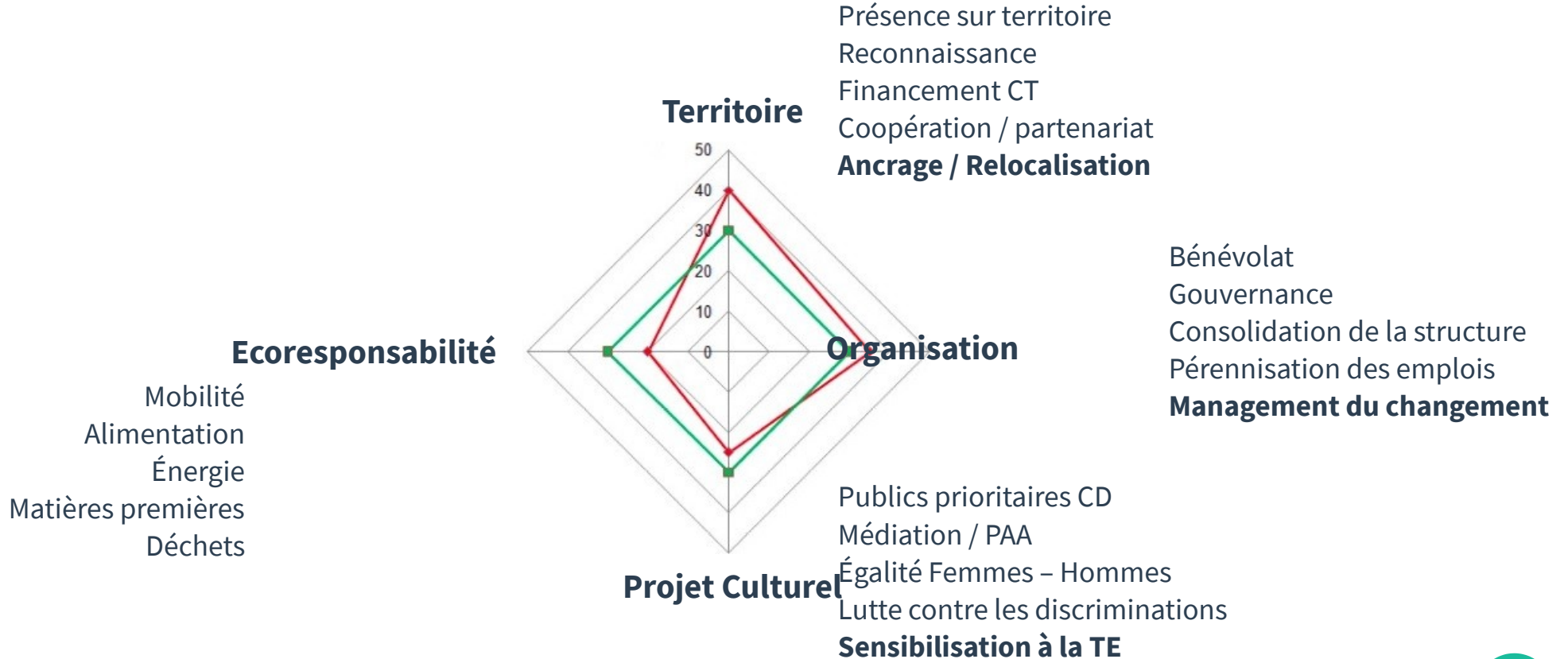
- Des obligations de moyens et de résultats
- La mise en place d'audit d'évaluation
- Intégration dans l'ensemble des contrats de filières
- Mobilisation des agences culturelles régionales
- Collaboration avec les autres collectivités territoriales

Les critères d'appréciation du CD33

Politique croisée « Culture Environnement »

- Intégrer l' « écoresponsabilité » à l'analyse des projets dans le cadre des demandes de subvention
-
- Applicable à l'ensemble des dispositifs de la Direction de la Culture (pas de règlement d'intervention)
-
- Élaboration par les équipes d'une grille d'analyse commune
-
- Communication auprès des acteurs pour une application « campagne 2025 »
-
- Mise en œuvre d'expérimentations « thématiques » + mobilisation agence culturelle IDDAC

Les critères d'appréciation du CD33



Les critères d'appréciation du CD33

LA DIMENSION « ÉCORESPONSABLE » (4 sous-thèmes)

Mobilités décarbonées

- Organisation : moyens humains, formation, études des publics, contractualisation...
- Réduction de la demande de transport : Itinérance, localisation, horaires...
- Report modal : services, incitation, partenariat...
- Taux de remplissage : service de covoiturage, navettes...
- Sensibilisation : communication, actions d'informations...

Niveau d'appréciation : Exemplaire – Réalisé – Ébauche - Inexistant

L'occasion d'un « véritable » partage de la compétence

- Des interventions publiques très « techno » ?
- Un risque de surcharge ou de schizophrénie pour les opérateurs
- Une évolution des besoins et des attentes : du pourquoi au comment.

→ Penser l'articulation et la complémentarité des interventions publiques en faveur de l'accompagnement à la transition écologique.

→ Penser la dimension « écologique » (cadre politique) des interventions publiques.

Le bureau des acclimatations

Cyril Delfosse – contact@bdza.fr



Direction de la culture Région Grand Est
anne.poidevin@grandest.fr –
laurent.mathieu@grandest.fr